

Public :

Salariés en protection de l'enfance (MJAGBF, AEMO, administrateurs ad'hoc...)

Prérequis :

Aucun prérequis

Durée :

2 jours (14 heures)

Dates et lieu :

Date à définir
Sur site, en intra

Coût :

3 200 € pour le groupe de 15 stagiaires maximum

Méthodes :

Les participants peuvent venir avec des écrits anonymisés
Travail sur des exemples amenés par le formateur ou les participants

Les écrits professionnels en protection de l'enfance

Objectifs :

- Différencier les écrits (requête, rapport, signalement, note d'information...)
- Rédiger des écrits clairs, précis et argumentés
- Structurer les informations pour faciliter la prise de décision.
- Utiliser un langage professionnel, neutre et respectueux des droits de l'enfant et de la famille.
- Respecter le secret professionnel.
- Présenter le rôle et les attentes du juge et du conseil départemental.

Programme :

Les différents écrits

- Contextes des différents écrits
- Contraintes formelles

Les techniques pour écrire

- Quelques erreurs fréquentes à éviter
- la construction d'un courrier, d'un mail,...
- L'adaptation aux interlocuteurs.

Sélectionner l'information et argumenter

- Analyser une situation
- Respecter le secret professionnel et les principes éthiques
- L'argumentation juridique
- La prise en compte des besoins des enfants
- Ecrire pour ou écrire avec

Administrateur *ad hoc*

Public :

Salariés des UDAF
administrateurs *ad hoc*
chefs de service,
direction.

Prérequis :

Pas de prérequis

Durée :

3 jours

Date et lieu :

du 20 au 22 janvier
2026

Coût :

600 euros par personne
pour 3 jours

Méthodes :

Présentation des textes
régissant l'activité,
exemples de décisions
de justice et modèles de
documents, mises en
situation, échanges sur
les pratiques actuelles.

Animation : Gaëtan
Grafteau, ancien
responsable de service

Evaluation :

questionnaire en amont,
auto-évaluations à partir
de questions sur des
situations

Objectifs :

- Cerner ce qui relève des missions de l'administrateur *ad hoc* et ce qui n'en relève pas
- Cibler les moyens disponibles pour assurer les missions
- Comment se positionner avec les partenaires durant les interventions et pour des recherches de subventions
- Identifier les outils et organisations utiles à l'activité et sa pérennisation

Programme :

Le statut d'administrateur *ad hoc*

- Rappels sur l'administration légale / administration *ad hoc*
- Rappels sur des notions voisines : tutelle des mineurs, exercice de l'autorité parentale, délégation de signature, etc.
- L'encadrement légal du statut de l'administrateur *ad hoc*

Les missions de l'administrateur *ad hoc*

- Devant les juridictions pénales
 - a) L'administrateur *ad hoc* des mineurs victimes
 - b) L'adulte désigné pour les mineurs auteurs
- Devant les juridictions civiles
 - a) En assistance éducative
 - b) Devant les autres juridictions civiles
- Devant les autorités / juridictions administratives

• Comment jongler avec différentes missions pour un même mineur

Les moyens de l'administrateur *ad hoc* pour réaliser ses missions

- Les actes juridiques pouvant être effectués par l'administrateur *ad hoc*
- Le positionnement de l'administrateur face aux travailleurs sociaux, officiers de police judiciaire, avocats, magistrats et parents.

Le financement de l'activité d'administrateur *ad hoc* et l'organisation d'un service

- Modèle économique de l'activité
- Demandes d'indemnisation devant la justice
- Recherches de subventions et positionnement face aux partenaires
- Outils informatiques et procédures

Public :

Salariés des associations en contact régulier avec des enfants, dans un cadre professionnels. Des formations de bénévoles peuvent aussi être organisées.

Prérequis :

Pas de prérequis

Durée :

1 journée (7 heures)

Date et lieu :

A définir avec l'association qui accueille

Coût :

1600 euros pour un groupe

Méthodes :

Exposés, échanges autour de situation concrètes, mises en situation.

Animation : Gaëtan Grafteau, juriste, secrétaire général d'Adélie et formateur

Evaluation :

questionnaire en amont, auto-évaluations à partir de questions sur des situations

Identifier les situations de maltraitance et réagir

Formation IRIS

en partenariat avec l'association Adélie

Objectifs :

Identifier les signaux pouvant suggérer qu'un enfant est victime de maltraitements

Réagir de façon adaptée à la parole d'un mineur victime

Informar les personnes et institutions compétentes

Apprécier les conséquences de son action ou de son inaction

Programme :

1- Identifier les signaux pouvant suggérer qu'un enfant est en danger

- Les biais dans notre perception des maltraitements
- les définitions et formes de maltraitements
- La méthodologie d'identification des signes
- Les symptômes des enfants maltraités

2- Réagir de façon adaptée à la parole d'un mineur victime

- Distinction accueil et recueil de la parole Les conditions de l'accueil de la parole du mineur
- Votre posture vis à vis du mineur
- L'adaptation nécessaire au mineur

3- Informer les personnes et institutions compétentes

- Les mécanismes d'information auprès du Département
- Les mécanismes d'information auprès de la justice
- Le contenu indispensable des écrits
-

4- Apprécier les conséquences de son action ou de son inaction

- Les conséquences pour l'enfant
- Les conséquences pour les proches de l'enfant
- Les conséquences pour celui qui informe